

Rénovez malin !

Confort, autonomie, économies : les raisons de se lancer dans des travaux de rénovation sont nombreuses, pourtant le financement est souvent un obstacle.

Des aides sont disponibles pour couvrir une part importante de vos travaux.

Ma prime rénov'

Ma prime Rénov' est une aide à la rénovation de l'Etat. Elle est accessible à tous les propriétaires qu'ils habitent dans leur logement ou qu'ils le louent. Cette aide est forfaitaire selon le type de travaux et votre situation fiscale. Le logement doit avoir plus de 15 ans.

CEE

Les Certificats d'Économies d'Énergies sont des aides financières cumulables avec Ma prime rénov' pour les propriétaires, bailleurs ou locataires d'un logement de plus de 2 ans. Ces aides sont mises en place par l'État par l'intermédiaire des fournisseurs d'énergie.

Le montant dépend de la localisation de l'habitat, de la nature des travaux.

Aides locales

Consultez votre communauté de communes pour connaître les aides complémentaires pour vos travaux. Ces aides sont cumulables avec Ma prime Rénov' et les CEE.



Types de travaux éligibles :

Remplacer ou installer un nouveau système d'eau chaude sanitaire ou de chauffage : pompe à chaleur air/eau, installer un poêle, installer une VMC double flux, isoler vos murs, sols, remplacement des menuiseries, combles aménagés...



Les atouts d'une pompe à chaleur air/eau

. 1

Obtenez un chauffage confortable, sans variation de température.

. 2

Elle produit plus d'énergie qu'elle en consomme

. 3

Votre investissement est rentabilisé en moyenne au bout de 5 à 7 ans

. 4

Elle s'adapte aux rénovations comme aux constructions neuves

. 5

Elle peut également produire votre eau chaude sanitaire